Comité Ile de France de tarot



RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Championnat Quadrettes D2

Saison: 2023/2024

Article 1: DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional. Le championnat se déroule en 1 phase : Finale directe en 3 séances

Le samedi 21 octobre 2023 à 13h30 et à 20h45

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

Le dimanche 22 octobre 2023 à 13h30

Au Tarot Club Orsay

Salle Tati – Allée de la Bouvêche 14 bis, rue Saint Laurent

91400 - ORSAY

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la zone 81(comité Ile de France), à l'exception des joueurs classés 1ère série nationale, pique et cœur.

L'indice de valeur d'un joueur est déterminé par son classement national 2022 :

1ère Carreau	56	3 ^{ème} Série	6
1 ^{ère} Trèfle	45	4ème Pique	5
2 ^{ème} Pique	14	4 ^{ème} Cœur	5
2ème Cœur	11	4 ^{ème} Carreau	4
2ème Carreau	8	4 ^{ème} trèfle	4
2 ^{ème} Trèfle	7	NC:	4

Nous devons tenir compte des exceptions suivantes :

Ex 1 ^{ère} série nationale	Assimilé 1ère cœur 10 ans	
Ex champion de France Open,	1 ^{ère} série, TD1,	
QD1 ou vainqueur de la CDF	Assimilé 1 ^{ère} trèfle 10 ans	
Ex 1 ^{ère} série pique et cœur	Assimilé 2 ^{ème} carreau 5 ans puis 2 ^{ème} trèfle 5 ans	
Ex 1 ^{ère} série carreau	Assimilé 2 ^{ème} trèfle 10 ans	
Ex 1 ^{ère} série trèfle	Assimilé 2 ^{ème} trèfle 5 ans	

Tous les joueurs ayant été classés en 1ère ou 2ème série ne pourront redescendre en dessous de 3ème trèfle.

Pour jouer en QD2, l'indice de valeur d'une quadrette doit être inférieur à 73.

Un joueur qualifié en QD1 perd cette qualification s'il participe à la QD2. Un joueur remplaçant en QD1 perd ce statut de remplaçant s'il se qualifie en QD2.

Article 2: INSCRIPTIONS

Chaque quadrette devra s'inscrire avant le 20 octobre 2023, de préférence sur le site du comité à l'adresse suivante : www.comiteiledefrancedetarot.fr ou auprès du directeur d'épreuve : Séverine PALUCH

➤ Soit par mail à : severine.paluch@gmail.com

> Soit par téléphone au : 06.24.11.21.71

Participation: 10 € par joueur et par séance.

5 € par séance pour les joueurs des quadrettes indicés en D3, pour les juniors, les

espoirs et les étudiants.

Article 3: QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, les <u>3 premières quadrettes</u> seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera les 17 et 18 février 2024 à Vichy (03).

Article 4: RèGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes:

 \triangleright Chapitre 1 : Epreuves officielles articles 1 - 12 - 14

➤ Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves articles 20 à 40 bis

<u>Fascicule 5 Quadrettes</u>:

> Chapitre 1 : Règlement officiel

➤ Chapitre 3 : (sections1et2) : Règlement des compétitions articles 1 à 12

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5: MISE EN PLACE

➤ 1^{ère} séance : Mise en place équilibrée par le programme Extar

➤ 2^{ème} séance : Serpentin suivant le classement de la 1^{ère} séance

➤ 3^{ème} séance : Serpentin suivant le classement après 2 séances.

Article 6: INDICE PCN - COEFFICIENT - PP

- **♣** Indice des PCN : 1,8
- **PP:** 13/10/8/7/5/4/3/3/2/2/1/1

Le tiers du nombre de quadrettes ayant participé à la 1ère séance peut acquérir des PP.

Coefficient de séance :

Le coefficient de la 1ère séance étant égal à 1, le coefficient de la séance suivante :

- ♣ N'est pas majoré s'il n'y a pas de quadrette éliminée.
- Est majoré de 0,05 si le pourcentage de quadrettes éliminées est compris entre 0% et 20%.
- ♣ Est majoré de 0,10 si le pourcentage de quadrettes éliminées est compris entre 20% et 42%.
- ♣ Est majoré de 0,15 si le pourcentage de quadrettes éliminées est supérieur à 42%.

Article 7: MESURES LIÉES AUX QUADRETTES

Le système de signalisation, clair et précis, de chaque quadrette sera remis à l'arbitre sous enveloppe cachetée avant le début de l'épreuve.

Article 8: DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, le président de zone, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 9: RESPECT

Accès aux salles : accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline: tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers

ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier

disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone: Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des

spectateurs.

Mesures sanitaires: Les contraintes sanitaires en vigueur le jour du tournoi s'imposeront (pass sanitaire –

port du masque – gestes barrières – gel ...)

Le Directeur d'épreuve La Présidente de la C.C. R Le Président de zone

<u>Séverine PALUCH</u> <u>Lydia JANNEAU</u> <u>Stéphane MIONNET</u>